

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 674
du 10 octobre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 08 octobre 2024

Procès-Verbal N° 674

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

Si vous souhaitez accueillir l'Assemblée Générale d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

La première mensualité (10 mensualités au total) sera facturée au relevé de septembre et devra être réglée avant le 15 octobre 2024.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL (suite à 2 forfaits poule de brassage)

Amende 68 €

Du 30 sept au 6 octobre

U17 D3 / Phase 1 poule B

533035 Villeneuve Aja 1

FORFAIT GENERAL FEM A8

Amende 44 €

Du 30 sept au 6 octobre

Senior fem à 8 A

564634 Brezins Formafoot 1

FORFAIT JOURNEE

Du 30 sept au 6 octobre

Amende 32 €

Senior D5 / Phase Unique B

525330 Usea St Antoine 2

Senior D5 / Phase Unique B

551261 Us Champagnier Brie 1

Senior D5 / Phase Unique C

517998 Miribel Cs 2

Senior D5 / Phase Unique D

581188 Avenieres O. 2

Senior D4 / Phase Unique D
Vétérans À 8 Grenoble / Phase 1 D
U13 D3 / Phase 1 O
U13 D3 / Phase 1 AC
U13 D3 / Phase 1 AJ

547542 Turc Verpilliere Fc 2
544456 Fc 2a 31
528946 Noyarey F.C. 2
525628 Isle D'Abeau F.C. 4
536496 Echirrolles Surieux 1

FORFAIT après Tirage coupe U15

Du 30 sept au 6 octobre

Amende 93 €

Coupe Isère U15 À 11 Pierre Dubois
Coupe Isère U15 À 11 Pierre Dubois

533359 St Hilaire Touvet Fc 1
581674 Moirans Fc 1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 30 septembre au 6 octobre - Voir PV Commission FMI n° 674

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 08/ 10/ 2024 à 18h30

Procès-Verbal N°674

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie - LALO Aboubakar - MORE Claude - HUERTAS Pierre -
THEVENIN Cyril – VAGNEUX Luc - FERNANDES Carlos - SPARAPANO Patrick - PICARD Brice -
CUSANNO Stéphane -

Excusés : SABATINO Joseph - SAINT ALBIN Laurent - KHAL AMENAY - BELBACHIR Hamza - ABELA
Stephane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

REMERCIEMENTS

Le Président de la CDA adresse à la ville et au club de Dolomieu ses vifs remerciements pour l'excellente tenue de la réunion de formation des arbitres auxiliaires du 5 octobre 2024. Il exprime sa satisfaction avec la mise à disposition de la salle pour cette journée.

Félicitations aux formateurs Foued Lazami et Claude Moré pour avoir assuré la formation.

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée ,
il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe
des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affaissant :

Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

Demandes d'arbitre :

- AMC POISAT : Match FC VINAY 1 - AMC POISAT 1 - D5 - du 19 octobre 2024.
- CS Nivolas : Match As St André de Gaz 2 - Cs Nivolas V 2 - U17 - du 12 Octobre 2024
- ASJF Domène : féminines D1 ASJF Domène- La Murette du 13 octobre 2024
- CVL38 : CVL38 – St Just Chaleysin du 13 octobre 2024

Transmis aux désignateurs. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

BESSAOUD A. : Lu et noté

SONZOGNI T : Transmis au désignateur compétent.

PERRET C. : Transmis au service compétent.

NASRI R. : Reçu le certificat médical vous concernant.

BRIOUA N. : Certificat médical reçu.

Président

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 8 Octobre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°674

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

- Racing Hilarois : lu et noté
- St Georges Commiers : lu et noté
- St Cassien : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :**WEEK END DU 12 ET 13 OCTOBRE 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D1 POULE B	LA MURETTE	GP BALMES LAUZES	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB MURETTE
U20 D2 POULE A	ST MARTIN D'HERES	GONCELIN	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES
U20 D2 POULE D	ST MAURICE EXIL	NIVOLAS	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB NIVOLAS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	USVO	ST MARTIN D'HERES	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	RIVES	ST CASSIEN	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	TURCS VERPILLIERE	VILLEFONTAINE	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE G.BALTHAZARD	ST MARTIN D'HERES 3	ST GEORGES COMMIERS 2	AVETTAND NICOUJULIEN	FRAIS AU CLUB ST GEORGES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 08 Octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 674

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

REUNIONS U15-U17

Les réunions début de saison U15 U17 sont programmées du 10 au 24 Octobre 2024
La présence d'un responsable U17 et d'un responsable U15 de chaque club est nécessaire et utile

Secteur	Date	Heure	Lieu
La Mure-Grésivaudan	10-oct	18h30	District
Grenoble	11-oct	18h30	District
Bièvre Valloire	14-oct	18h30	Stade Viriville
Basse Isère	21-oct	18h30	Stade Creys Morestel
St Marcellin- Voiron	24-oct	18h30	Stade Vinay

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
16 Avril 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2025**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **674**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I : Batie Divisin ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cessieu ; Claix F ; Corbelin ; CS 4 Routes ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Goncelin ; Grésivaudan ; la Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Liers ; Mahorais ; Moirans ; Pays Voironnais ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; St Cassien ; St Geoire en Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Paul de Varces ; Seyssins ; Sud Isère ; Tullins ; Turcs Verpillère ; Turcs de Grenoble ; UOP ; Uni Foot ; Vallée de la Gresse ; Vazeze ; Ver Sau ; Vézeronce ; Vourey

Listes reçues mais NON validées

O.N.D ; la Batie Montgascon ; St martin d'Uriage



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 08 Octobre 2024

PV n ° 674

Présent : Jacques Issartel

Excusés : Laurie Strappazon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Alisson Poinard, Christian Bayle
Elodie Diasparra

Courriers : AIX, VER SAU,

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

Bien penser à indiquer le n° du match pour toute modification

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

SENIORS A 11

Référente

Laurie Strappazon

Seniors D 2

J3

AIX – VALLEE DU GUIERS inversé se jouera à St Genix sur Guiers (synthétique) à 13h00

VER SAU - ACADEMIE DU BRION à 11h00 29603409

SENIORS A 8

Poule B

LIERS - COLLINES 10 h à Champier 29693139

Poule D

1^e j

*VALLEE DE L'HIEN - ST QUENTIN FALLAVIER se jouera jeudi 24 Octobre à 20 h0 à Biol
J 2*

BOURBRE - VALLEE DE L'HIEN 10h00 à Pont de Beauvoisin 29760843

U18F A 11

Référente

Diane Applanat

U18F A 8

Référente

Diane Applanat

Poule B

*LA SAVOYARDE - BARBERAZ 13h30 à Laissaud
29707797*

U15F

Référent

Christian Bayle

D 1 J 4

G U C - MOIRANS

Manque accord de Moirans

CROLLES - AIX reporté

G A P S - LA MOTTE SERVOLEX 17 h00 à Pont de Beauvoisin herbe

Phase brassage D2-D3 :

Poule A

MOS3R – BOURGOIN 2 à 11h30 à Septeme

Poule D

BELLEY non engagé

COUPE U15F

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 8 juin

U13F

Référente

Allison Poinard

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Référente

Allison Poinard

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 08 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 674

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 04 et 06/10/2024)

U13D3	Poule W	ASCOL FOOT 38 1
U13D3	Poule 1j	ECHIROLLES SURIEUX 1
U13D2	Poule G	MOIRANS FC 1
U13D2	Poule J	ENT FOOT ETANG 1
U13D2	Poule J	ENT ST Q FALL O VIL 3
U13D1	Poule D	EYBENS 2
Coupe U15 A11 P. DUBOIS	Poule unique	MONESTIER FC 1
U17D3	Poule B	VILLENEUVE AJA 1
U17D3	Poule D	SASSENAGE US 2
U15F A8 D2	Poule B	NOYAREY FC 1
U18F A8	Poule A	FC PAYS VOIRONNAIS 1
U18F A8	Poule B	C.S BELLEY 1
Féminines A8	Poule D	VALLEE DE L'HIEN 38 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 8 octobre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 674

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

23. Métropolitains : noté (report match vs Vallée de la Gresse 1). Accords CFSE et équipes. Match reporté au 28/10/2024.

24,26. Jarrie-Champ : notés (FM).

25. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (coupe). Le non-engagement de Villard-Bonnot Grésivaudan 2 a bien été pris en compte.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : en cours de mise à jour.

Liste des correspondants : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2023-2024 au 02-01-2024 (<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/01/Correspondants-2023-2024-au-02-01-2024.pdf>).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Arbitrage : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.f, arbitres@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à sport-planification@grenoble.fr

RAPPEL À TOUS LES CLUBS

Calendrier : le calendrier à respecter est celui qui paraît dans le PV (délai mises à jour site).

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Régional, 2^{ème} tour. Exempt : Air Liquide (38).

Régional, 3^{ème} tour. Air Liquide (38) – Qualifié AS Médical Plus (63) vs Lyon Sport Métropole (69). Samedi 26/10/2024.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. St-Martin d'Uriage 1 – Tunisiens SMH 1.

J02. Rachais 1 – St-Georges-de-Commier 1.

J02. St-Martin d'Hères 1 – Jarrie-Champ 1.

J02. Vallée de la Gresse 1 – Air Liquide 1.

J02. Exempt : Métropolitains 1.

Match à jouer le 21/10/2024

J03. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage 1.

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. St-Georges-de-Commier 1 – St-Martin d'Hères 1.

J03. Tunisiens SMH 1 – Rachais 1.

J03. Jarrie-Champ 1 – Vallée de la Gresse 1.

J03. Exempt : Air Liquide 1.

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. Deux Rochers 1 - Vallée de la Gresse 2.

J02. ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2) – Fasson 1.

J02. Poisat 1 – Turcs de Grenoble 1.

J02. Fontaine Les Îles 1 – GSE 1.

Matches à jouer le 21/10/2024

J03. GSE 1 – Poisat 1.

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J03. Turcs de Grenoble 1 – ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2).

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. Fasson 1 – Deux Rochers 1.

J03. Vallée de la Gresse 2 – Fontaine Les Îles 1.

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. GSE 1 –1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. Goncelin 1 – CEA Grenoble 1.

J02. FC Oisans 1 – Sassenage 1.

J02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Abbaye 1.

J02. Exempts : ASPTT Grenoble 2 ST et Froges 1.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. Froges 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

J03. Sassenage 1 – Goncelin 1.

J11. FC Oisans – Abbaye 1.

J03. Exempts : Villard-Bonnot Grésivaudan 1 et CEA Grenoble 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 08 OCTOBRE 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°674

Président :
Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Saison 2024/2025 :

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoire en vue de la FMI.

Base Fc : Le dimanche, gymnase Roger Journet à Eybens. Coup d'envoi à 19h.
Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 18h30 et D1 à 20h00.

L'Arbre de vie : Le samedi, gymnase Brahim Asloum à Bourgoin-Jallieu. Coup d'envoi à 19h00.

Championnat :

Début du championnat D1 : J2 : S40 (30/09 au 06/10/24).

La première journée de championnat est reportée S49.

Début du championnat D2 : S42 (15/10 au 20/10/24).

Valider via Footclubs vos pré-engagements en D2 Futsal

Le calendrier de D2 est paru.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

Toutes les équipes de D1 sont systématiquement engagées.

Pour les équipes "une" de D2 (FO Rivois; Domarin Futsal 38), merci de vous inscrire sur Footclubs.

FMI : (feuille de match informatisée)

La commission repousse la mise en place de la FMI.

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de Décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 Février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 8 octobre à 15h00

Procès-Verbal N° 674

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

ENTENTES ENTRE CLUBS

ENTENTE validée ce mardi 01/10/2024

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF à 8.1	LAUZES	BALMES N.I.		LAUZES
SF.4	VERSAU	VINAY		VERSAU
U18F.2	VERSAU	VINAY		VERSAU
U13.10	VIRIEU- VALONDRAS	CASSOLARD- PASSAGEOIS		VIRIEU- VALONDRAS
U15F.1	St SIMEON de BRESSIEUX	St HILAIRE de la COTE	BONNEVAUX LA COTE St ANDRE	St SIMEON de BRESSIEUX
SF à 8. 2	VERSAU	VINAY		VERSAU

U13.11	St SIMEON de BRESSIEUX	St HILAIRE de la COTE		St SIMEON de BRESSIEUX
--------	---------------------------	--------------------------	--	---------------------------

SCORE ERRONE

Dossier N°279 : GIERES n°504338 / CROLLES n°517504 – U13 – D3 – POULE – Match n°29696545 du 05/10/2024.

Le club de GIERES a adressé un courriel au District ISERE Football le 07/10/2024 : "...nous vous faisons parvenir ce mail pour vous signaler notre erreur lors de la saisie du score de la rencontre U13 D3 entre Gières 2 et Crolles 2. Le score est en réalité de 12-1 en faveur de Crolles et non en faveur de Gières."

Article 37 bis des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL – Feuille de match informatisée :

"Le District a décidé la mise en œuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11.

Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, U15F, U18F, U15à8, Senior Féminines à 8 et U13 l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire."

Une demande de modification de la FMI postérieure à la clôture entraîne une amende définie dans les tarifs du District :

- Pour le score aux deux clubs (25€) et aux officiels de la rencontre (25€)
- Pour les sanctions administratives au club demandeur et/ou concerné par l'erreur et aux officiels désignés."

DECISION

- GIERES : (0 (zéro) point, 1 (un) but)
- CROLLES : (3 (trois) points, 12 (douze) buts)

Modification sera apportée.

- Amende de 25€ au club de GIERES n°504338
- Amende de 25€ au club de CROLLES n°517504

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE d'AVANT MATCH

Dossier N°275 : l'ISLE d'ABEAU - n°525628 / Ent. VAREZE-EYZIN - n°547080 : U17 – D3 – POULE J – Match n°29422210 du 28/09/2024.

Le club de l'ISLE d'ABEAU a écrit sur la F.M.I. " ... formule des réserves pour le motif suivant : Joueur 13, licence incomplète."

Le club de l'ISLE d'ABEAU a confirmé sa réserve par courriel le 01/10/2024.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de l'ISLE d'ABEAU pour la dire recevable : (Joueur non qualifié).

Considérant ce qui suit :

➤ La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur du club de Ent. VAREZE-EYZIN :

- Loan MEYER, licence saisie le 27/09/2024, enregistrée le 27/09/2024, joueur qualifié le 02/10/2024.

Ce joueur n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de Ent. VAREZE-EYZIN pour en reporter le bénéfice au club de l'ISLE d'ABEAU.

- Ent. VAREZE-EYZIN - n°547080 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- l'ISLE d'ABEAU n°525628 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- Score de la rencontre : 0 / 1

Le club de Ent. VAREZE-EYZIN - n°547080 est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier N°277 : NIVOLAS n°518931 / CESSIEU n°515256 : U18 F à 11 – POULE C – MATCH n°29603699 du 06/10/2024.

Le club de CESSIEU a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses LISA PICCARRETA, MANUELA GOMES, FATIMA ZAHRA MAADOURI, LISA GUILLAUD, CLEMENCE BARRAL, LUNA DEQUIER, RAMA ZAOUALI, LOUISA SOUAIBIA, MAY LEE PERRIER, du club C.S. NIVOLAS VERMELLE, pour le motif suivant : la joueuse/les joueuses LISA PICCARRETA, MANUELA GOMES, FATIMA ZAHRA MAADOURI, LISA GUILLAUD, CLEMENCE BARRAL, LUNA DEQUIER, RAMA ZAOUALI, LOUISA SOUAIBIA, MAY LEE PERRIER est/sont interdite/interdites de surclassement."

Le club de CESSIEU a confirmé sa réserve par courriel le 07/10/2024.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CESSIEU pour la dire recevable : Joueuses surclassées.

Considérant ce qui suit :

La vérification de la feuille du match, il s'avère que 9 joueuses du club de NIVOLAS sont des joueuses U15 pour évoluer en U18 à 11.

- Lisa PICCARRETA : joueuse U15F : licence saisie le 26/06/2024, enregistrée le 01/07/2024, joueuse qualifiée le 06/07/2024.
- Manuela GOMES : joueuse U15F : licence saisie le 09/09/2024, enregistrée le 09/09/2024, joueuse qualifiée le 14/09/2024.
- Fatima ZAHRA MAADOURI : joueuse U15F : licence saisie le 28/06/2024, enregistrée le 01/07/2024 joueuse qualifiée le 06/09/2024.
- Lisa GUILLAUD : joueuse U15F : licence saisie le 04/09/2024, enregistrée le 04/09/2024, joueuse qualifiée le 09/09/2024.
- Clemence BARRAL : joueuse U15F : licence saisie le 27/08/2024, enregistrée le 09/09/2024, joueuse qualifiée le 14/09/2024.

➤ Luna DEQUIER : joueuse U15F : licence saisie le 28/06/2024, enregistrée le 01/07/2024, joueuse qualifiée le 06/07/2024.

➤ Rama ZAOUALI : joueuse U15F : licence saisie le 01/07/2024, enregistrée le 01/07/2024, joueuse qualifiée le 06/07/2024.

➤ Louisa SOUAIBIA : joueuse U15F : licence saisie le 09/09/2024, enregistrée le 09/09/2024, joueuse qualifiée le 14/09/2024.

➤ May Lee PERRIER : joueuse U15F : licence saisie le 04/07/2024, enregistrée le 10/07/2024, joueuse qualifiée le 15/07/2024.

➤ **Art. 6 des R.G. de la LAuRAFoot - championnat U18F : ANNEES D'AGE AUTORISEES :**
"Les catégories pouvant évoluer en championnat U18 F sont les suivantes :

U18 F : illimité

U17 F : illimité

U16 F : illimité

U15 F : trois.

➤ Les règlements généraux précisent que, seules 3 joueuses U15 peuvent jouer en U18 à 11;

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de NIVOLAS pour en reporter le bénéfice au club de CESSIEU.

▪ NIVOLAS n°518931 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

▪ CESSIEU n°515256 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

• Score de la rencontre : 12 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier N°278 : PAYS VOIRONNAIS n°581454 / F.FÉMININ NORD ISÈRE n°764375 : SENIORS F à 11 – D2 - MATCH n°29603405 du 06/10/2024.

Le club de F.FÉMININ NORD ISÈRE a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses ANAIS CARTIER, EVIE GANSA NDOMBASI, ENOLA HASSLER LOPEZ, NOEMIE CUISSARD, DANIELLE MAREC, SELINE GARREL, MANON DE ANDRADE, LUCIE ALLEON CHAMPETIER, BLANDINE DEBEAUPTE, MAEVA MILLOT, du club F.C PAYS VOIRONNAIS, pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 6 joueuses mutées."

Le club de F.FÉMININ NORD ISÈRE a confirmé sa réserve par courriel le 07/10/2024.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de F.FÉMININ NORD ISÈRE pour la dire recevable : Joueuses mutées (Art. 22 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

La vérification de la feuille du match, il s'avère que 10 joueuses du club de PAYS VOIRONNAIS possèdent une licence avec cachet mutation.

➤ Anais CARTIER : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 11/07/2024, joueuse qualifiée le 16/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Evie GANSA NDOMBASI : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 12/07/2024, joueuse qualifiée le 17/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Enola HASSLER LOPEZ : licence saisie le 03/07/2024, enregistrée le 01/07/2024, joueuse qualifiée le 06/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Noémie CUISSARD : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 11/07/2024, joueuse qualifiée le 16/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Danielle MAREC : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 12/07/2024, joueuse qualifiée le 17/07/2024 avec le cachet mutation normale.

➤ Seline GARREL : licence saisie le 03/07/2024, enregistrée le 01/07/2024, joueuse qualifiée le 06/07/2024 avec le cachet mutation normale.

➤ Manon DE ANDRADE : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 09/07/2024 , joueuse qualifiée le 14/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Lucie ALLEON CHAMPETIER : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 11/07/2024, joueuse qualifiée le 16/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ Blandine DEBEAUPTE : licence saisie le 28/09/2024, enregistrée le 28/09/2024 ,joueuse qualifiée le 03/10/2024 avec le cachet mutation normale.

➤ Maeva MILLOT : licence saisie le 12/07/2024, enregistrée le 10/07/2024, joueuse qualifiée le 15/07/2024, avec le cachet mutation normale.

➤ **Article – 160-a des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation"**

"Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueuses titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrites sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de PAYS VOIRONNAIS pour en reporter le bénéfice au club de F.FÉMININ NORD ISÈRE.

➤ PAYS VOIRONNAIS n°581454 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

➤ F.FÉMININ NORD ISÈRE n°764375 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score de la rencontre : 3 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCH NON JOUE

Dossier N°276 : REVENTIN - n°535235 / VILLEFONTAINE 2 - n°581501 : SENIORS – D3 – POULE D – Match n°28436139 du 29/09/2024

Dossier ouvert pour match non joué.

DECISION

Considérant ce qui suit :

Le rapport sur la F.M.I. précise : "Match non joué, deux rencontre programmer a la même heure soit 15h00, terrain pas disponible."

La rencontre REVENTIN 2 – n°535235 / NIVOLAS 2 - n°518931 - Senior D4 / Poule E - match n°28437820 du 29/09/2024 prévu également à 15 h 00, a débuté à 14 h 30.

A 15 h 00, la rencontre de D3 : REVENTIN 1 / VILLEFONTAINE n'a pu se jouer, le terrain n'étant pas disponible, faute à une programmation défailante.

Article – 236 des R.G. de la F.F.F. : Indisponibilité d'un terrain

"Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match."

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de REVENTIN pour en reporter le bénéfice au club de VILLEFONTAINE.

- REVENTIN n°535235 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- VILLEFONTAINE n°581501 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023) – D1 (saison 2024 – 2025)

- Le match concerné par cette décision est prévu :

le 12 octobre 2024, contre Gpt BALMES LAUZES – U20 – D1 – POULE B

La rencontre se déroulera au stade Auguste DELAUNE, rue Henri REVOY, 38400 St MARTIN D'HERES à 18 h 30.

N°268 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U20 – D2 (saison 2023-2024)

- Le match concerné par cette décision est prévu :
contre GONCELIN, le 12/10/2024

La rencontre se jouera au stade municipal de LA MURETTE à 17 H 30

N°269 : Club : CHAMPAGNIER-BRIE n°551261 – SENIORS – D4 (saison 2020-2021)

- Les matchs concernés par cette décision sont prévus :
contre VINAY, le 06/10/2024

la rencontre se jouera à CHARAVINES (club ASCOLFOOT 38) à 15 h 00

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, un nouveau lieu pour cette rencontre avant le lundi 30/09/2024.

et

contre TULLINS, le 10/11/2024

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 28/10/2024.

Contre CHATTE 2, le 01/12/2024

Lors de sa réunion du 16/01/2021 parue au P.V. 505 du 21/01/2021, référence 20/05/10, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D4 (saison 2020-2021)

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. **Selon le calcul du site Michelin,**

chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- **Les matchs concernés par cette décision sont prévus :**

contre TULLINS, le 10/11/2024

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 28/10/2024.

et

contre CHATTE 2, le 01/12/2024

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, un nouveau lieu pour cette rencontre avant le lundi 18/11/2024.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 8 octobre 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°674

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répellin.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées. La première journée est programmée le 26 Octobre. Les 36 plateaux seront publiés en fin de semaine 41

Challenge Festival Isère : Toutes les autres équipes disputeront ce challenge.

ABBAYE 2 vous serez incorporé en 2eme phase et en Challenge Isère.

U 15 A 8

Poule A : Supprimer Grésivaudan 3 et intégrer Domène 2 à la place de l'exempt

Poule B : Cette poule passe à 7 :

Vallée de L'Hien 2 intègre cette poule et sera exempt pour cette journée du 12/10

U 15

D1 Poule B : Journée 3 du 21/09/24 Deux Rochers / Seyssins 2 Manque feuille de match merci au club de Seyssins 2 de nous confirmer le résultat du match

D3 Poule K : Vallée de l'Hien 2 déclarant forfait général

Club de POISAT D3 Poule G : Un problème informatique en cours de résolution apparait sur le site pour ce club.

La commission demande de faire à chaque rencontre une feuille de match papier pour les rencontres de championnat avec l'équipe de Poisat.

U 17

D3 :

Poule B : Forfait général de Villeneuve.

Reprogrammation des matchs.

D1 :

LCA / SAINT MARTIN D'HERES, EYBENS 2 / RACHAIS, GIERES 1 / TOUR SAINT CLAIR, SUD ISERE / GVHD 1, sont reprogrammés au samedi 2 novembre 2024.

D2 : Poule A :

SAINT GEORGES DE COMMIERS / MANIVAL1, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule B :

FC2A 1 / VALLEE DE LA GRESSE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule D :

BOURGOIN 2 / MURETTE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

U17 D3 : POULES B et C

Les poules B et C des U17 D3, du fait du forfait général d'une équipe se retrouvent avec 5 équipes, ce qui génère qu'à chaque rencontre, une équipe se retrouve exempt. D'autre part, il s'avère que deux clubs ont sollicité la commission sportive pour rajouter une équipe supplémentaire.

Afin que ces deux clubs ne laissent pas des joueurs sans match avant le mois de Février (début de la seconde phase), la commission sportive programme des matchs entre ces deux clubs et les équipes exemptes, sans pour autant que **les résultats de ces matchs**

soient pris en compte pour le classement final des deux poules B et C en fin de première phase.

Les clubs de ces deux poules B et C ainsi que les deux clubs demandeurs ont reçu sur leur messagerie un courrier donnant des précisions ainsi que le calendrier des matchs à jouer.

U 20

Report de rencontres en retard au 19 Octobre :

U20 D2, poule A St Marin d'Hères / Gières.

U20 D2, poule B Claix / Sassenage.

U20 D2, poule D Isle d'Abeau / Nivolas 2 et MOS 3R 4 / St Maurice l'Exil.

D1 et D2 : Afin de pouvoir reprogrammer des matchs en retard dans cette catégorie, la commission est dans l'obligation de reporter la dernière journée de cette 1° phase au 9 Novembre. De ce fait, le 1° tour de coupe est programmé au 16 Novembre.

U20 D1 : Versoud / Eybens 2 est reprogrammé au 2 Novembre.

U20 D2 : LCA Foot / Vallée du Guiers à jouer le 2 Novembre.

SENIORS

Rappel : La coupe Fabrice Marchiol et le challenge L. Gros-Balthazard sont consultables sur le site.

VETERANS

Suite aux bugs informatiques dans les engagements des équipes créant des non engagements de ces mêmes équipes, la commission a été obligée de revoir la composition des poules.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°674

PLANNING WEEK-END

Du samedi 12 octobre 2024 au dimanche 13 octobre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET AS BAJATIERE à 10h00

Plateau U11

N2 AJA VILLENEUVE/US SASSENAGE à 12h00

Plateau U11

N1 AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 12h00

Match U13

D2 AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL 2 à 14h00

Match U17

D3 AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

US ABBAYE/FC SAINT MARTIN D'HERES/AS FONTAINE à 10h30

dimanche 13 octobre 2024

Match Seniors Challenge G. Balthazard

US ABBAYE 2/US SASSENAGE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

FC2A/OC EYBENS/USVO à 10h30

Match U15 D3

FC2A 2/FC MISTRAL à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 12 octobre 2024

Match U13 D3

FC2A 2/FC MISTRAL 3 à 10h30

Match U13 D2

FC2A/AC SEYSSINET 2 à 10h30

Match U14

R1 GF38/CLERMONT à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U11 N1

GF38/FC SAINT MARTIN D'HÉRES/USVO à 10h00
Match U13 D3
GF38 3/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 4 à 10h00
Match Féminines U18
GF38/FC ÉCHIROLLES à 12h00
Match U15 R1
GF38/CLERMONT à 15h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Féminines D3
GF38/AS MONACO à 12h30
Match Féminin R1
GF38 2/SP. CEBAZAT à 15h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2024
Plateau U10 N1
GF38/FC2A/FC DEUX ROCHERS à 10h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Seniors Cp Fabrice Marchiol
ASGD/FC VALLÉE DE LA GRESSE à 15H00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 12 octobre 2024
Plateau U11 N2
ASIEG/US SASSENAGE à 10h30
Match U13 D2
ASIEG/AS TULLINS 2 à 10h30
dimanche 13 octobre 2024
Match Seniors Cp Fabrice Marchiol
FCMG/FC ÉCHIROLLES 3 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 12 octobre 2024
Plateau U8-U9
FC MISTRAL/OC EYBENS/US SASSENAGE à 10h30
Plateau U10 N1
FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES/AC SEYSSINET à 12h30
Plateau U11 N1
FC MISTRAL/FC DEUX ROCHERS à 12h30
Match U13 D1
FC MISTRAL/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 14h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2024
Plateau U10 N2
USVO/AC SEYSSINET/AS FONTAINE à 10h00
Match U13 D2
USVO 3/OC EYBENS 4 à 10h00
Match U15 D2
USVO/ES MANIVAL 2 à 15h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Seniors Cp Fabrice Marchiol USVO/F.C.SAINT MARTIN D'HÉRES à 15h00

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 21 octobre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

AJA VILLENEUVE 2/SAINT GEORGES DE COMMIERS 4 à 10h30

Match U13 D2

AJA VILLENEUVE/FC SEYSSINS 3 à 10h30

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D3

AJA VILLENEUVE 2/US ABBAYE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 19 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/GF A BRION à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 20 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FOC FROGES à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/ES RACHAIS 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 19 octobre 2024

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/USVO/FC SEYSSINS/VO PORTUGAL à 10h00

Match U13 D2

FC MISTRAL 2/USVO 3 à 12h30

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D5

ES MISTRAL 2/ASJF DOMÉNE à 12h30

Match Seniors D3

ES MISTRAL/FC VERSOUD à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D2

US ABBAYE/FC SAINT MARTIN D'HERES 3 à 10h30

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/ES PIERRE CHÂTEL à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024

Plateau U6-U7

US ABBAYE/US SASSENAGE/FC ECHIROLLES/AJA VILLENEUVE/AS BAJATIERE à 10h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024

Plateau U6-U7

FC2A/AS SURIEUX/AC SEYSSINET/FC SAINT MARTIN D'HERES à 10h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 19 octobre 2024

Match U15 D3

FC2A/FC VERSOUD à 14h00

Match U20 D1

FC2A/FC VALLEE GRESSE 16h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D1

GF38 2/FC PONT DE CLAIX à 10h00

Match U13 D1

GF38 2/FC SAINT MARTIN D'URIAGE à 10h00

Match U14 R1

GF38/CLERMONT à 12h30

Match U15 R1

GF38/CLERMONT à 15h00

dimanche 20 octobre 2024

Match U17 National

GF38/SC BASTIA à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

GF38 3/FC MISTRAL 3 à 10h00

Match Fémiinines U18

GF38/FC SUD ISÉRE à 14h00

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D4

ASGD/VO PORTUGAL à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2024

Plateau U8-U9

USVO/FC SAINT MARTIN D'HERES/ASIEG à 10h00

Match U13 D4

USVO 4/FC SAINT MARTIN D'HERES 5 à 12h00

Match U13 D1

USVO 2/ES MANIVAL à 12h00

Match U13 D1

USVO/FC VALLEE GRESSE à 14h00

Match U15 D3

USVO 2/FC2A 2 à 15h30

Match U17 D1

USVO/ES RACHAIS à 18h00

dimanche 20 octobre 2024
Match Seniors D1
USVO/US JARRIE CHAMP à 15h00